



**SAINT
ETIENNE
DU
ROUVRAY**

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 12 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-12-12-62 | Personnel CCAS - Recrutement de vacataires du
1er janvier 2024 au 30 juin 2024**
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 5
Nombre d'excusés : 0
Convoqué le 7 déc. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Monsieur Didier Burg, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Véronique Brard-Wulfranc donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez.

Etaient excusés sans pouvoir :



CCAS MAIRIE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique.

Considérant :

- Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation.

Le Conseil d'administration décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 dans le tableau ci-dessous :

Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation	Budget alloué pour les vacances réalisées du 01/01/2024 au 30/06/2024
Animateur atelier solidarité et développement social	L'animateur organise et pilote des activités d'animation et de prévention (places de la santé, semaine du sport et du bien-être...)	1h	11,64 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	4 017,50 €

Précise que :

- La dépense est imputée au budget du CCAS prévu à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 19/12/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20231212-2023-12-12-62-DE

Publié ou notifié : 04 JAN. 2024